



Quel rôle doit jouer le chef traditionnel dans sa communauté ?

#6



Hebdomadaire togolais satirique d'informations et d'analyse | 19^{ème} année

Magnan

Libéré

N°794 du 25 juin 2025 - Prix 250 CFA



Bonne et heureuse année

2025

QUE CETTE NOUVELLE ANNÉE SOIT AUSSI SAIN, RICHE ET EUPHORIQUE QUE L'EAU QUE NOUS PARTAGEONS !



Ne dites plus eau, dites Voltic

   Voltic Togo

L'actualité en continu, sur notre site internet www.magnan-libere.tg

Politique

DÉPLACEMENTS
OFFICIELS DES HAUTS
RESPONSABLES DE L'ÉTAT

Ordre de
mission, sortie
du territoire,
passeport
de service
désormais sous
le contrôle du
PC

#7



Fiscalité

OTR

258 milliards
FCFA de
recettes fiscales
mobilisées au 1er
trimestre

#6



Pour les quatre années à venir, un Bureau Exécutif constitué de seize (16) membres, répartis en quatre (4) par maillons et de deux commissaires aux comptes a été élu pour diriger le Conseil interprofessionnel de régulation et de promotion des instances forestières SIRPEF. C'était au cours de la première Assemblée générale de l'organisation, qui a eu lieu le 12 juin 2025, à Adetikope, dans la commune d'Agoue-Nyivé 6.

LES PSEUDO INFLUENCEURS ET ACTIVISTES JOUENT GROS

Des restrictions pour préserver l'ordre public

#3

TikTok n'est pas une zone de non-droit !



TikTok

Mégas Kozoooh

Pour en faire plus et avoir la possibilité de gagner 200% de bonus et des smartphones

yas.tg

#Alèz



600F

700Mo

3 jours

*909*216#

Carnet

Le Togo est un État de droit, pas un champ de désordre

Le Togo est un État de droit, attaché aux principes démocratiques et aux libertés fondamentales. La liberté d'expression, tout comme le droit de manifester, est garantie par notre Constitution.

Mais comme dans toutes les démocraties responsables, ces droits s'exercent dans le strict respect des lois en vigueur, notamment l'obligation de déclaration préalable auprès des autorités compétentes. Appeler à des manifestations violentes, sans autorisation légale, et inciter à brûler les institutions de la République constitue une atteinte grave à l'ordre public et à la sécurité nationale.

À tous ceux qui, depuis l'étranger, poussent nos jeunes à la révolte, à la haine et au chaos, qu'ils sachent que le Togo ne cédera ni à la manipulation, ni au désordre.

La République se défendra avec la force de la loi, et chaque fauteur de trouble répondra de ses actes. TOUT LEADER DOIT PARLER DANS LE SENS DE L'UNITÉ

Un véritable leader ne divise pas. Il ne stigmatise pas une région, un groupe ou une communauté. Il parle avec sagesse, avec respect, et dans une logique de rassemblement. Il n'oppose pas le nord au sud, ni le pouvoir à l'opposition, ni une foi à une autre. Il élève les débats. Il calme les tensions. Il pacifie les cœurs.

Quand vous êtes un leader – que vous soyez politique, religieux, communautaire ou même influenceur sur les réseaux sociaux – vous avez une responsabilité morale et sociale immense. Car sous votre voix, des milliers écoutent, regardent, prennent position. Et parmi eux : des chrétiens, des musulmans, des adeptes du culte vaudou, des personnes de toutes les ethnies, de toutes les régions, de toutes les opinions. C'est pourquoi vos paroles doivent être pesées et orientées vers un seul objectif : l'unité nationale.

Le Togo a besoin d'unité, pas de division. D'amour, pas de haine. De cohésion, pas de chaos.

Nous en appelons à tous : leaders religieux, chefs traditionnels, responsables politiques, influenceurs, artistes... Vos discours doivent contribuer à la paix. Car le peuple vous suit, vous écoute. Ne semez pas la haine, ne cultivez pas les tensions. Utilisez votre influence pour construire.

Ce qu'il faut souligner c'est que le Togo nous appartient à nous tous. Des individus mal intentionnés ne peuvent se cacher dans leurs chambres climatisées en Europe et à partir de leurs claviers des smartphones se permettre de demander à une révolution en poussant la jeunesse à l'abattoir. Aujourd'hui ce qui inquiète c'est que ce n'est pas tout le monde qui est pour ces appels à aller s'attaquer aux biens publics et privés. Des jeunes des différents quartiers s'apprennent à une riposte, parce que ne voulant plus voir ces actes de banditisme dans leurs localités. Ce qui d'ailleurs a poussé des chefs à prendre position contre ces manifestations qui leur crée des préjudices. Aujourd'hui, si l'on y prend garde on est en train d'aller à des affrontements entre jeunes qui ne disent pas leur nom. Il faut éviter l'anarchie dans un pays. On est en train de cultiver la démocratie et d'instaurer un état de droit. Tout ce que nous posons comme acte doit être sous le couvert de la loi. Et donc comme c'est prescrit, toute manifestation publique doit faire l'objet d'information à l'autorité. Si ce n'est pas le cas, on tombe sous le coup de la loi. A bon entendeur, démi-mot.

EXERCICE DES LIBERTÉS PUBLIQUES

La CNDH lance une tournée nationale pour des élections municipales apaisées

Les élections municipales auront lieu le 17 juillet prochain. A quelques semaines des échéances, la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) a entamé ce lundi 23 juin, une tournée nationale de sensibilisation. Le thème choisi porte l'« Exercice des libertés publiques en période électorale ».



La toute première session a eu lieu ce 23 juin dans la préfecture d'Agoè. Une cérémonie d'ouverture a eu lieu afin de lancer cette formation qui va durer du 23 au 26 juin. Autorités administratives, élus locaux, forces de l'ordre, responsables religieux et communautaires, acteurs politiques, journalistes, organisations de la société civile, femmes et jeunes leaders prennent part à ces trois

jours d'activité.

Dans son discours de bienvenue, le Préfet d'Agoè Nyivé, Dr TINAKA Wediabal Kossi a salué cette première session de sensibilisation organisée en prélude aux élections municipales du 17 juillet 2025.

« En effet, rappelle le préfet, la période électorale est un moment crucial dans la vie démocratique d'un pays. Elle doit permettre à chaque ci-

toyenne et à chaque citoyen d'exercer librement ses droits, notamment la liberté d'expression, la liberté de réunion, la liberté d'opinion et la liberté de choix, dans le respect des lois et des principes républicains».

Garantir la jouissance des droits à tous en cette période sensible . Cette initiative de la CNDH permet de renforcer la compréhension commune des droits et devoirs en période électorale. C'est un moyen de prévention de conflits, de promotion d'une culture de paix, de tolérance et de respect mutuel.

Pour sa part, le président de la CNDH, Kwao Ohini Sanvee a remercié le gouvernement pour sa sollicitude permanente à l'égard de la Commission et surtout son appui financier qui a rendu possible la réalisation de ce projet intitulé « Contribution de la CNDH au bon déroulement des élections municipales de 2025 au Togo » .

Il a rappelé à toute l'assistance que voter est un droit reconnu aux citoyens pour qu'ils expriment leur vo-

lonté à l'occasion d'un scrutin. Ainsi, « dans une démocratie, ce droit fondamental permet aux citoyens d'exercer leur citoyenneté en choisissant leurs représentants.

Le droit de vote est garanti par les pertinentes dispositions de la DUDH, du pacte internationale relatif aux droits civils et politique et notre constitution (articles 4 et 5) », a-t-il précisé.

Le président de la CNDH a invité toutes les parties prenantes à ces élections municipales à faire du respect de la loi , un principe sacro-saint. Il insiste sur le respect de l'autre dans la liberté d'expression garantie par la Constitution et les limites qui vont avec.

De même, tous les détenteurs d'une parcelle de pouvoir ont été conviés à l'exercer dans le strict respect de la loi fondamentale, du code électoral et des autres textes en vigueur et d'accorder un traitement égalitaire à tous candidats qui à leur tour ont le devoir d'éduquer leurs militants au civisme, à la non-violence, à la tolérance, à la coexistence pacifique et à la culture de la paix.

Cette série de rencontres s'organisent aussi dans les autres préfectures du Togo.

PROMOTION DE L'ENTREPRENEURIAT RURAL : Le Mouvement ABLODE et l'ONG ARE-TOGO posent les bases d'une initiative nationale

Le développement économique du Togo passe par la valorisation des potentiels locaux, notamment dans les zones rurales. C'est dans cette dynamique que le Mouvement ABLODE, dirigé par son président M. Soter-Caius DOVI et l'ONG ARE-TOGO, représentée par son coordinateur national M. René TEWOU, ont conjointement organisé le dimanche 22 Juin, une rencontre stratégique axée sur la promotion de l'entrepreneuriat rural.



Cette rencontre, tenue dans une ambiance conviviale et de partage, a réuni les membres actifs du Mouvement ABLODE, notamment les responsables des six régions économiques du pays ainsi que les représentants des 35 préfectures du Togo. L'objectif principal était de permettre aux membres de mieux se connaître et de renforcer les bases d'un travail collaboratif autour des projets entrepreneuriaux en milieu rural.

Pendant toute la journée de dimanche, plusieurs formations ont été dispensées par le coordinateur national de l'ONG ARE-TOGO. Ces formations ont porté sur les outils d'accompagnement des initiatives rurales et les mécanismes d'appui à l'auto-emploi. Un expert spécialisé dans la culture du Moringa est également intervenu, mettant en lumière les opportunités agricoles liées à cette plante aux multiples vertus éco-

nomiques et nutritionnelles.

Pour clôturer tout en beauté, les participants ont pris part à une réunion de concertation visant à formaliser les acquis de la journée et jeter les bases d'une initiative pérenne pour l'émergence d'un entrepreneuriat rural fort et inclusif. Cette réunion marque le point de départ d'une collaboration nationale structurée, mettant en synergie le dynamisme des acteurs communautaires et l'expertise technique des organisations partenaires.

Le Mouvement ABLODE et l'ONG ARE-TOGO entendent poursuivre sur cette lancée en multipliant les actions de terrain, les formations pratiques et les projets pilotes dans les zones rurales, en vue d'un développement durable centré sur la jeunesse et les communautés locales.

Tata Sylvie

EPANOUISSEMENT DES JEUNES Le Faiej et l'ANVT façonnent l'avenir de la jeunesse togolaise

L'épanouissement de la jeunesse importe beaucoup à l'État togolais et au président du Conseil des ministres, Faure Gnassingbé. Deux organes gérés par le gouvernement se distinguent alors par leur engagement constant en faveur de l'autonomisation et de l'intégration socioéconomique des jeunes : le Fonds d'appui aux initiatives économiques des jeunes (Faiej) et l'Agence nationale du volontariat au Togo (ANVT).

Chacun dans son domaine, ils œuvrent avec détermination à bâtir un avenir meilleur pour la jeunesse togolaise. À partir de son opérationnalisation en 2012, le Faiej s'est positionné comme un mécanisme d'encouragement de l'esprit d'initiative chez les jeunes de 18 à 40 ans.

Il offre des financements à taux préférentiels ainsi qu'un accompagnement technique à ceux qui aspirent à créer ou à développer leur activité. Artisanat, agriculture, services, commerce ou encore industrie légère... aucun secteur n'échappe à l'appui du fonds, qui a su instaurer un climat de confiance auprès des jeunes entrepreneurs.

Au-delà du simple soutien financier, le Faiej organise des formations en gestion, marketing, leadership et techniques de production. Cette approche intégrée garantit non seulement la viabilité des projets financés, mais contribue aussi à forger une génération d'entrepreneurs conscients des exigences du marché et capables de se positionner durablement.

De son côté, l'ANVT incarne une autre facette de l'engagement de l'État pour la jeunesse. Créée en 2011, l'Agence valorise le volontariat comme outil de développement personnel et collectif. Elle permet à des milliers de jeunes, diplômés ou non, de s'impliquer dans des actions sociales, éducatives, sanitaires ou environnementales à travers tout le pays.

Le Faiej et l'ANVT ont engendré des retombées positives appréciables au cours de l'année 2024. Dans Lomé Commune, 273 emplois ont été ren-

dus concrets par les 2 projets.

Dans la région maritime, le nombre d'emplois créés au cours de l'année mentionnée est de 116. Il est de 308 dans les Plateaux et de 406 dans la région centrale.

Plus au nord du pays, précisément dans les régions de la Kara et des Savanes, le nombre d'emplois créés est respectivement de 2 272 et de 2 780. La région des Savanes est donc celle ayant obtenu le plus d'emplois pour sa population jeune en quête de travail. Le total d'emplois pour toutes les régions évoquées est alors de 6 155.

Les résultats sont éloquentes. Le Faiej a permis la création de plusieurs milliers d'entreprises, générant des emplois et redynamisant des secteurs jusque-là délaissés. Quant à l'ANVT, elle revendiquait plus de 65 000 volontaires mobilisés depuis son apparition jusqu'en 2023, dont nombre d'entre eux ont par la suite intégré le marché du travail ou lancé leur propre projet.

Ces dispositifs contribuent non seulement à réduire le chômage et le sous-emploi, mais améliorent aussi le bien-être des jeunes en leur offrant des opportunités d'expression, d'apprentissage et d'épanouissement personnel.

Sans aucun doute alors, ce double dispositif, soutenu par les plus hautes autorités du pays, s'inscrit dans une politique nationale ambitieuse en faveur de la jeunesse. Il traduit la volonté du gouvernement de faire des jeunes les artisans du développement économique et social.

LES PSEUDO INFLUENCEURS ET ACTIVISTES JOUENT GROS

Des restrictions pour préserver l'ordre public

TikTok n'est pas une zone de non-droit !

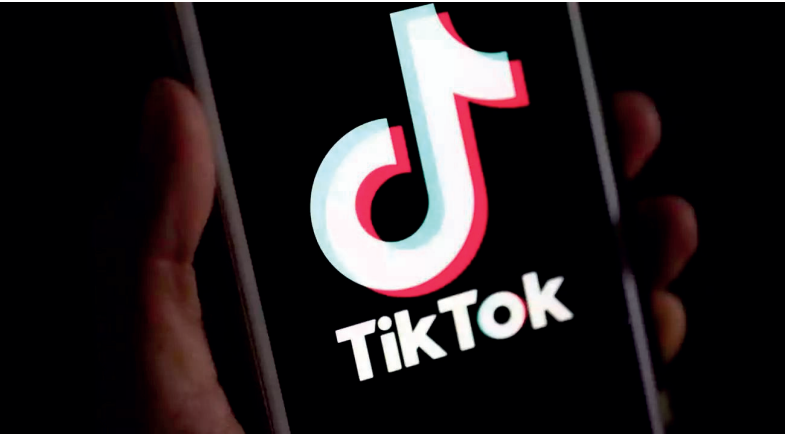
Lomé vit dans un climat de vigilance renforcée. À quelques jours des manifestations publiques projetées les 26, 27 et 28 juin prochains par des activistes et influenceurs basés principalement à l'étranger, les autorités semblent avoir déployé un impressionnant dispositif sécuritaire dans les points sensibles de la ville.

Si la circulation reste fluide et que les activités quotidiennes se poursuivent normalement, la présence accrue des forces de défense et de sécurité est bien visible. La contestation est alimentée par des appels à la désobéissance lancés par des opposants virtuels postés derrière leur ordinateur. Les autorités ont rappelé récemment les dispositions légales encadrant les manifestations publiques.

Des restrictions pour préserver l'ordre public

Alors que des appels à manifester se multiplient, le gouvernement rappelle les règles encadrant les réunions et manifestations publiques. Ce rappel intervient dans un contexte marqué par des incitations à la désobéissance civile et à des mobilisations non déclarées. La liberté de réunion et de manifestation est garantie par la Constitution du 6 mai 2024. Mais ce droit ne peut s'exercer dans l'anarchie. La loi exige une déclaration préalable

pour toute manifestation publique. Elle doit être adressée cinq jours ouvrables avant la date prévue. Pour les manifestations nationales ou internationales, la déclaration va au ministre de l'Administration territoriale. Dans les autres cas, elle est transmise au préfet ou au gouverneur compétent. Les manifestations doivent se tenir entre 11h et 18h. Elles sont interdites sur les routes nationales, dans les zones économiques sensibles, ou à proximité des institutions, chancelleries, camps militaires et forces de sécurité. Ces mesures protègent la sécurité, la libre circulation et les activités économiques. Le respect des lois est impératif. Toute incitation à la révolte ou à la désobéissance est une atteinte grave à l'ordre public. Les auteurs, co-auteurs et complices s'exposent à des sanctions pénales sévères. Face à toute montée de tension, l'État rassure : les forces de l'ordre et la justice veilleront à la paix publique.



Le gouvernement reste attaché aux libertés fondamentales. Mais celles-ci doivent s'exercer dans le cadre de la loi, de l'ordre et de la République. Ce message est à la fois préventif et ferme. Il met en garde contre les troubles à l'ordre public, tout en réaffirmant l'ouverture à une expression citoyenne encadrée. TikTok n'est pas une zone de non-droit ! Chers influenceurs, chers créateurs de contenus togolais. À l'ère du numérique avec vos contenus, vient une responsabilité immense. Sachons que TikTok et les autres réseaux sociaux ne sont pas des jungles

sans loi. Ce ne sont pas des refuges pour l'impunité. Ce sont des espaces publics numériques régis par des règles, par des lois et surtout, par la conscience humaine. Sachez qu'un TikTokeur algérien a été arrêté en France pour avoir proféré des menaces envers un citoyen français. Il pensait peut-être que ses paroles se perdraient dans le flot de vidéos sur Tiktok. Il pensait, à tort, que derrière un écran, tout lui était permis. Mais chaque mot a des conséquences. Chaque menace, chaque incitation à la haine, chaque manipulation peut et doit être punie. Le Togo n'est pas à l'écart de ces

réalités. Notre pays a le droit et le devoir de protéger ses citoyens, de préserver la paix sociale, et de veiller à ce que le numérique ne devienne pas une arme. Alors à vous, influenceurs togolais : Mesurez vos mots car votre liberté d'expression ne doit jamais servir à menacer ou diviser. Informez-vous sur les lois en vigueur au Togo et ailleurs où vous résidez car l'ignorance n'est pas une excuse devant la justice. Éduquez votre audience, car un influenceur est un modèle pour une génération qui vous regarde. Vous devez éviter les provocations inutiles. La viralité ne doit pas se faire au prix de la dignité humaine ou du vivre-ensemble. Les réseaux sociaux peuvent être des outils de liberté, d'éducation, d'unité. Mais mal utilisés, ils deviennent des bombes sociales. Choisissez votre camp. Être influenceur, ce n'est pas chercher à choquer pour buzzer. Dans sa mission de protecteur et de garant de la sécurité des populations, le gouvernement a donc pris des mesures afin de permettre à tout un chacun de vaquer librement à ses occupations. Les gens surtout la jeunesse doit être vigilante et prudente afin de ne pas se laisser pousser dans la rue sans objet et sans guide. C'est elle qui répondra de tout ce qui adviendra. Sa responsabilité sera totalement engagée. La loi sur les manifestations est claire là-dessus.

A. ISAAK

INVESTISSEMENT : Une nouvelle usine textile à haute valeur économique et sociale inaugurée à la PIA par le PC

Le Président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé, a présidé ce mercredi 18 juin 2025, la cérémonie d'inauguration officielle de l'usine textile de l'entreprise STAR GARMENTS Togo, implantée sur la Plateforme industrielle d'Adétikopé (PIA). Ce nouvel acteur du secteur textile incarne une avancée décisive dans la stratégie de transformation industrielle du Togo et de création d'emplois.

À son arrivée sur le site, le Président du Conseil a été fortement ovationné par une foule en liesse pour témoigner sa reconnaissance pour son engagement constant en faveur du développement, de la paix durable et de la cohésion nationale. Cette usine textile est une initiative à haute valeur économique et sociale conçue dans un partenariat public-privé pour industrialiser l'économie, diversifier les exportations et augmenter la résilience nationale. Le projet porté par le groupe KOMAR, spécialisé dans le textile et l'habillement, a bénéficié de l'appui technique et financier de la Société financière internationale (SFI). Ce partenariat est une avancée majeure pour l'industrialisation et le développement économique du pays. Monsieur Charlie Komar, le Président-Directeur Général de KOMAR, la société mère de l'entreprise STAR GARMENTS a salué ce partenariat qui confirme l'efficacité des orientations politiques du gouvernement. « L'ouverture officielle de cette usine marque le début d'une l'histoire unique. Ce n'est pas seulement un partenariat ou un investissement, mais une croyance en la prospérité

partagée et en la renaissance du Togo. Nous avons choisi le Togo parce que nous avons vu une nation s'élever, une gouvernance axée sur la stabilité économique, l'infrastructure et les investissements. En termes d'importance, le Togo pourrait créer d'énormes opportunités pour les femmes et les jeunes » a-t-il déclaré. Cette nouvelle manufacture textile vient s'ajouter aux initiatives en cours dans les filières agroindustrielles avec un objectif de transformation locale et de valeur ajoutée. Elle vient ainsi renforcer la volonté du gouvernement de positionner le Togo comme un pôle industriel et logistique incontournable en Afrique de l'ouest. L'ouverture de cette unité industrielle marque un tournant stratégique dans la valorisation du coton togolais, l'une des principales cultures de rente. Elle permettra au pays d'intégrer le cercle des nations africaines exportatrices de textile sur le marché international. En permettant la création de 2000 emplois directs cette année, et 4500 emplois directs et indirects à l'horizon 2030, avec un taux de recrutement de 70% de femmes, cette nouvelle unité industrielle contribuera à



l'amélioration des conditions de vie des populations togolaises. Le Directeur régional pour l'Afrique de l'Ouest de la Société financière internationale (SFI), Olivier Buyoya s'est félicité de cette dimension sociale du projet qui est en phase avec les priorités du Groupe de la Banque mondiale « Cet investissement du groupe de la Banque mondiale est une réponse aux défis de l'emploi au Togo et dans la sous-région. C'est le moyen le plus sûr de garantir la cohésion sociale et de rendre à chacun sa dignité. Au sein du groupe de la Banque mondiale, nous avons érigé la création d'emplois au cœur de nos priorités ». Il a remercié le Président du Conseil pour avoir choisi la SFI comme partenaire financier et a réaffirmé la détermination de son institution d'ac-

compagner le Togo dans sa politique de développement du partenariat public-privé pour l'industrialisation du pays et la création d'emplois pour les jeunes et les femmes. L'inauguration de STAR GARMENTS Togo reflète la dynamique impulsée par le gouvernement togolais, qui s'engage dans des projets concrets à fort impact socioéconomique. Madame Manuela Santos, ministre de la Promotion de l'investissement a exprimé ses félicitations au Président

du Conseil qui porte avec constance cette vision de développement de notre pays. « Le gouvernement démontre encore une fois sa capacité à attirer les investissements porteurs, à valoriser les compétences de la jeunesse et à s'inscrire activement dans les chaînes de valeur du commerce mondial. Cette usine témoigne de l'importance que le Président du Conseil accorde à l'industrialisation de notre pays pour créer des opportunités durables et une richesse inclusive ». Construite sur une superficie de 37 000m2, la nouvelle usine textile, première implantation en Afrique du groupe KOMAR affiche une capacité de production annuelle d'environ 12,5 millions de pièces, pour un investissement total de 13 milliards FCFA. Elle constitue la onzième unité industrielle à s'installer sur la Plateforme industrielle d'Adétikopé (PIA), inaugurée en juin 2021. Ce développement s'inscrit dans une stratégie nationale visant à faire de la PIA un véritable hub industriel et logistique en Afrique de l'Ouest.

L.M.

Le Magnan Libéré

Hebdomadaire Togoais Satirique d'Informations et d'Analyses



AVIS AUX OPERATEURS ECONOMIQUES
(COMMISSIONNAIRES EN DOUANE AGREES,
CONSIGNATAIRES, IMPORTATEURS, EXPORTATEURS)

N°007 /2025/OM/CS/CDDI

Dans le cadre de la maîtrise des opérations soumises à l'obligation de domici-
liation et de rapatriement des recettes d'exportation et conformément aux dis-
positions des articles 3, 9, 13 et 17 de l'annexe 2 du Règlement N° 09/2010/
CM/UEMOA du 1er octobre 2010 relatif aux relations financières extérieures
des Etats membres de l' Union Economique et Monétaire Ouest Africaine, de
l'article 6 de l'instruction N° 11/07/2011/RFE du 13 juillet 2011 relative aux
comptes rendus périodiques à adresser aux autorités chargées de veiller au
respect des dispositions de la réglementation des relations extérieures des
Etats membres de l' UEMOA et de l'avis aux opérateurs économiques N0
007/2018/OTR/CG/CDDI du 2 mai 2018, relatif à l'obligation de produc-
tion des attestations d'importation et d'exportation, le Commissaire Général de
l'Office Togolais des Recettes rappelle aux opérateurs économiques que,

Les attestations d'importation et d'exportation dûment remplies doivent obliga-
toirement être jointes aux déclarations en douane des marchandises dont la
valeur est supérieure ou égale à dix millions (10 000 000) de francs CFA.

Le Commissaire Général compte sur le civisme fiscal de tous et de chacun pour
l'application effective des dispositions du présent avis.

Fait à Lomé, le 30 mai 2025

Philippe Koton B. TCHODJE

Le Commissaire Général p. i.

41, Rue des impôts - 02 B.P. : 20823 Lomé - TOGO
Tél. : + 228 22 53 14 00
E-mail : otr@otr.tg

FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg



**AVIS AUX OPERATEURS
ECONOMIQUES & VOYAGEURS**

N°009/2025/OTR/CG/CDDI

Le Commissaire Général de l'Office Togolais des Recettes (OTR) porte
à la connaissance de tous les opérateurs économiques et voyageurs
non résidents entrant au Togo par les frontières terrestres qu'à comp-
ter du 16 juin 2025, l'Office procède à la dématérialisation du lais-
sez-passer des véhicules.

Désormais, toutes les demandes de laissez-passer pour les véhicules
d'immatriculation étrangère entrant au Togo doivent être faites en
ligne sur la plateforme <https://lpv.otr.tg>.

Le Commissaire Général invite tous les partenaires concernés à
prendre les dispositions nécessaires pour assurer l'application effec-
tive de cette mesure et compte sur la collaboration de chacun pour
un respect scrupuleux.

Fait à Lomé, le 13 juin 2025

Philippe Koton B. TCHODJE

Le Commissaire Général p. i.

41, Rue des impôts - 02 B.P. : 20823 Lomé - TOGO
Tél. : + 228 22 53 14 00
E-mail : otr@otr.tg

FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg

COTON :
La médiation du Ministre GBEGBENI
sème la paix entre la FNGPC COOP-CA
et OLAM pour sauver la filière

Les acteurs clés de la filière cotonnière résolument engagés à sortir le secteur de l’ornière. Depuis quelques années l’or blanc du pays ne scintille plus ; la production est terne et en de ça des attentes. Le groupe OLAM arrivé en trombe depuis 2020 avec des promesses de hisser le Togo parmi les grands pays producteurs de coton en Afrique, ne réussit pas à relever les défis. La Fédération Nationale des Producteurs de Coton (FNGPC-COOP CA) accuse la Nouvelle Société Cotonnière du Togo (NSCT) d’être la cause principale des difficultés que traverse la filière cotonnière. Les producteurs de coton sont démotivés.



Finale^{ment} le Ministre de l’Agriculture, de l’Hydraulique Villageoise et du Développement Rural a tapé du poing sur la table et appelé les principaux acteurs à prendre leurs responsabilités afin de permettre un véritable élan du secteur. Le Ministre Antoine Lekpa GBEGBENI a récemment convié la Fédération des producteurs de Coton et le groupe OLAM, actionnaires majeurs de la NSCT à tenir le Conseil de la Nouvelle Société Cotonnière afin de trouver des solutions aux diverses préoccupations et repartir sur de nouvelles bases, surtout dans la dynamique de remobiliser les producteurs pour une campagne agricole réussie et sanctionnée par des résultats escomptés.

Les producteurs de coton regroupés au sein de la FNGPC COOP-CA qui avaient suspendu toute relation avec la Direction Générale de la Nouvelle Société Cotonnière du Togo ont repris langue avec ladite Société qui se veut plus franc et ouvert pour de meilleures perspectives, à en croire des sources proches de ces acteurs. Pour rappel, la suspension des relations par FNGPC COOP-CA envers la NSCT était justifiée par plusieurs raisons, notamment, la prise en compte du fonctionnement du réseau des producteurs de coton dans les charges filières ; la rémunération des organisations des producteurs de coton (OPC) ; le refus de la NSCT de verser à la FNGPC COOP-CA des créances dues ; l’absence de divi-

dendes dans la gestion de la NSCT ; la diminution des données d’em-blavure et déclaration de faux rendement ; et la révision du Mécanisme de fixation du prix du coton graine au producteur.

Sur injonction donc du ministre en charge de l’Agriculture, les responsables de OLAM et la FNGPC-COOP-CA se sont retrouvés le 23 Mai dernier pour le Conseil de la NSCT dans l’optique d’entrevoir un nouvel horizon dans la cohésion, l’entente pour le meilleure de la conntonculture et le bien-être des conntonculteurs suite à cette rencontre.

Aussi, une réunion bilan sur la filière a eu lieu le 27 mai à Kara pour faire l’état des lieux de la filière au cours de ces dernières campagnes, en vue de mieux appréhender la campagne en cours. La FNGPC-COOP CA a entrepris ensuite une tournée de sensibilisation à l’endroit des producteurs à la base du 2 au 7 juin dernier. Il était question, selon son Président Koussouwè Kouroufeï de rassurer les producteurs à reprendre la production, dans la mesure où les difficultés sont en train d’être dissipées et surtout que la saison pluvieuse bat son plein.

« Les questions d’intérêt aujourd’hui, c’est que le groupe OLAM puisse reverser aux producteurs, tout ce qui est lié à leurs réclamations..., dixit Koussouwè Kouroufeï.

Pour sa part, le Directeur Général de la NSCT, affiche sa totale disponibilité à travailler main dans la main avec la FNGPC COOP-CA et l’ensemble des producteurs de l’or blanc.

Le 4 juin 2025 à Tado, au Moyen Mono devant de braves producteurs, Martin Drevon déclara : « entre OLAM et les producteurs de coton, c’est la collaboration. Entre la Direction Générale de la NSCT et la Fédération Nationale des producteurs de coton, c’est la collaboration pour l’atteinte des objectifs ».

Il faut souligner qu’actuellement, ces deux grandes entités du secteur cottonniers procèdent à la levée des engrais acquis par la Centrale d’Achat et de Gestion des Intrants Agricoles (CAGIA), au profit des producteurs de coton.

Courtes contre la montre

Trois prêtres catholiques en quelle campagne ?

Alors que les tensions montent à l’approche de manifestations envisagées par des groupes d’opposants, un groupe de prêtres catholiques a annoncé une campagne nationale de prière, appelant à l’intervention divine pour préserver la paix dans le pays. Une démarche spirituelle... ou une intrusion maladroite dans le champ politique ? Ils ont lancé un appel aux fidèles à prier intensément pendant trois jours, dans les paroisses et les foyers, pour que « la mobilisation se déroule sans heurt » et que « la voix du peuple soit entendue ». Mais en tenant un discours aussi proche de celui des contestataires, les religieux flirtent dangereusement avec l’ingérence politique. En formulant des vœux adressés aux autorités pour qu’elles entendent la volonté du peuple, ces prêtres semblent vouloir s’ériger en porte-parole moral d’une opposition politique. Un glissement de rôle qui pose question. L’Église, garante d’unité spirituelle, devrait-elle s’aligner, même subtilement, sur un agenda revendicatif et militant ? Cette campagne de prière, bien que présentée comme une initiative de paix, s’apparente à un positionnement ambigu et peu cohérent avec la neutralité que requiert la fonction religieuse. À vouloir jouer les pompiers de crise, certains hommes d’Église risquent d’attiser encore davantage la tension politique, voire de brouiller leur propre mission. Plus de cinquante jours après la prestation de serment du président du Conseil, la composition du nouveau gouvernement de la Cinquième République se fait toujours attendre. Une situation qui alimente les spéculations et les inquiétudes dans l’opinion publique, certains évoquant un possible blocage institutionnel.

Casting de qualité d’abord !

Lundi dernier, l’Union pour la République (UNIR), parti majoritaire, est montée au créneau pour apaiser les tensions. Sur les ondes d’une radio privée de Lomé, le député-maire et cadre du parti, Hessou Passiwè, a tenu à clarifier les choses: « Il n’y a aucun blocage », a-t-il affirmé d’emblée. Selon lui, le contexte actuel – marqué par le passage à un régime parlementaire – exige une nouvelle approche de gouvernance, ce qui justifie le délai observé. « Il y aura une nouvelle forme de gouvernance. Il faut donc que le casting prenne en compte beaucoup de paramètres pour constituer une équipe capable de répondre aux grands défis du pays », a-t-il expliqué. L’ élu appelle la population à la patience et à la confiance : « Nous invitons à faire confiance au Président du Conseil. Nous restons confiants qu’un gouvernement sera très bientôt mis en place ». En attendant la formation de cette première équipe gouvernementale sous le nouveau régime, le parti UNIR annonce qu’il reste pleinement mobilisé pour les prochaines élections municipales prévues le 17 juillet. En rappel depuis la prestation de serment du Président du Conseil les Togolais le 03 Mai dernier attendent de voir à quoi ressemblera le gouvernement du régime parlementaire.

Participation féminine aux élections

A quelques jours du lancement de la campagne électorale pour les élections locales, le Groupe de réflexion et d’action Femmes, Démocratie et Développement (GF2D) a organisé à Lomé un dialogue citoyen en faveur des femmes. L’objectif: corriger la faible représentativité féminine sur les listes électorales et renforcer leur engagement dans la gestion des affaires publiques. Réunissant des femmes issues de divers secteurs professionnels, les échanges ont permis de réfléchir aux leviers pour encourager le leadership féminin dans un contexte politique encore largement dominé par les hommes. Malgré les mécanismes institutionnels mis en place pour promouvoir l’inclusion des femmes dans les instances décisionnelles, la participation féminine aux processus électoraux reste en deçà des attentes. De nombreuses femmes continuent de manquer de confiance ou de moyens pour rivaliser dans l’arène politique locale. « La participation des femmes constitue un enjeu crucial pour le développement inclusif et durable de nos communautés. Il est temps de leur donner les outils pour s’engager efficacement dans la gouvernance locale », a souligné Gina Adekambi, directrice exécutive du GF2D. Ce type de dialogue s’inscrit dans une volonté partagée par les autorités publiques et les organisations de la société civile de faire progresser la parité et l’inclusion des femmes dans la vie politique. Il s’agit non seulement de respecter les principes de l’égalité, mais aussi de garantir une gouvernance locale plus représentative et plus efficace.

FIN DE MANDATURE
Les maires ont l’obligation de produire
des comptes administratifs

Au Togo, après une mandature à la tête des communes, il est obligatoire de produire des comptes administratifs. Selon la loi togolaise, le maire doit dresser un compte administratif sur lequel le conseil municipal doit se prononcer au plus tard le 31 mai de l’année qui suit l’exercice clos. Cet audit des comptes est essentiel pour assurer la transparence dans la gouvernance des finances publiques locales. La production des comptes administratifs est régie par les dispositions de l’article 374 de la loi n° 2007-011

du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales, modifiée successivement le 31 janvier 2018, le 26 juin 2019 et le 11 octobre 2021, ainsi que par l’article 167 alinéa 2 du décret n° 2020-0004/PR du 05 mars 2020 portant régime financier des collectivités territoriales. Pour garantir la bonne gestion des finances publiques locales, la Cour des comptes du Togo est chargée du contrôle de la gestion des finances publiques. Il est donc crucial de suivre ces procédures pour :

- Assurer la transparence dans la gestion des finances publiques locales.
 - Responsabilité : Tenir les maires responsables de leur gestion financière.
 - Contrôle : Permettre à la Cour des comptes de contrôler la gestion des finances publiques.
- Il est important de noter que ces procédures visent à améliorer la gouvernance locale et à garantir une gestion saine des ressources publiques.

Malam B.

LE MAGNAN LIBÉRÉ

Récépissé N°0302/17/11/06/HAAC

Casier N°35MJ BP: 81213 Lomé | Mail : iabasse@yahoo.fr

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Abass ISSAKA | +228 90 16 49 87 | 90 85 85 22

RESPONSABLE COMMERCIAL

Niema KANGNIGA | +228 91 77 16 31

INFOGRAPHIE

LA KOM Sarl U | +228 91 08 91 02

IMPRIMERIE

Rad Graphic Sarl U

2 000 exemplaires

PROCESSUS ÉLECTORAL APAISÉ DES MUNICIPALES 2025 AU TOGO : Quel rôle doit jouer le chef traditionnel dans sa communauté ?

Quel rôle doit jouer le chef traditionnel dans sa communauté en sa qualité de garant de la paix, de la sécurité et de la cohésion sociale ? Tel est le motif fondamental qui a sous-tendu l'initiative d'une tournée nationale du ministre de l'administration territoriale, de la décentralisation et de la chefferie coutumière, le Colonel Awaté Hodabalo, entreprise à travers les cinq (05) chefs-lieux de région du Togo et ayant pris fin le vendredi 20 juin 2025 à Tsévié. Officiellement lancée le lundi 16 juin à l'hôtel de Dapaong avec la rencontre des chefs traditionnels de la région des Savanes, cette tournée nationale d'échanges du ministre avec la chefferie traditionnelle dans les cinq (05) régions du pays s'est poursuivie avec les rencontres régionales des chefs traditionnels notamment de la région de la Kara le mardi 17 juin au palais des congrès de Kara, de la région Centrale le mercredi 18 juin à l'hôtel Nassam's de Sokodé, de la région des Plateaux le jeudi 19 juin à l'hôtel Luxemburg d'Atakpamé, puis de la région Maritime le vendredi 20 juin 2025 à la salle de réunion de la commune Zio 1 à Tsévié.

Placée sous le haut patronage du président du Conseil, Son Excellence Faure Essozimna Gnassingbé, cette initiative du ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et de la chefferie coutumière (MATDCC), répond à l'esprit de la vision politique du président du Conseil dans la dynamique de la 5ème République. Celle-ci vise à redorer le blason et renforcer le rôle de la chefferie traditionnelle dans la gouvernance locale pour la stabilité de nos institutions, à assainir davantage le secteur de la chefferie traditionnelle en vue d'une meilleure gestion des successions, à promouvoir plus d'équité dans le secteur de la chefferie traditionnelle, et à moderniser le secteur afin que la chefferie traditionnelle puisse jouer pleinement le rôle qui est le sien pour un développement harmonieux. A Tsévié comme à d'autres chefs-lieux de région touchés, les résultats attendus à travers les différentes ren-

contres de la mission du ministère avec les chefs traditionnels sont les mêmes. Elles ont permis d'outiller de connaissances pratiques et d'expériences avérées les chefs traditionnels en cette période du processus électoral des municipales de 2025 au Togo, en les amenant à s'approprier les enseignements de la problématique portant sur le rôle à jouer par le chef traditionnel dans sa communauté en sa qualité de garant de la paix, de la sécurité et de la cohésion sociale en période électorale au regard des élections municipales en perspectives. Une problématique qui a trouvé sa réponse dans les profondeurs de trois (03) communications inscrites au programme des travaux. « Contributions du conseil national, des conseils régionaux et préfectoraux à une meilleure gestion de la chefferie traditionnelle », en deuxième communication « Les rapports entre les conseils de la chefferie tradition-

nelle et les autorités locales » et en troisième et dernière communication « La chefferie traditionnelle dans la 5ème République », sont les intitulés des communications développées respectivement par des spécialistes notamment le chef division chefferie traditionnelle, monsieur Wazabalo Massimlawé, le directeur de la chefferie traditionnelle, le commissaire divisionnaire de classe exceptionnelle Vondoly Kodjo Djidjonu, et le conseiller juridique au cabinet du ministre, Dr Balle Lotiye.. La cérémonie d'ouverture officielle de la rencontre à la mairie de la commune Zio 1, chef-lieu, Tsévié, a été présidée au nom du ministre de l'administration territoriale, de la décentralisation et de la chefferie coutumière, par le gouverneur de la région Maritime, monsieur Taïrou Bagbiègue, entouré du commissaire divisionnaire de classe exceptionnelle Vondoly Kodjo Djidjonu, directeur de la chefferie traditionnelle au

Togo et du préfet de Zio, monsieur Gadewa Mawouna. Au-devant d'un parterre de têtes couronnées de la région maritime y compris le grand Lomé, les préfets des préfectures et maires des communes de la région. Avant de donner le ton officiel au démarrage des travaux, le gouverneur de la région a délivré in extenso un message de circonstance de son ministre de tutelle aux garants de nos us et coutumes "Je voudrais donc saisir cette opportunité qui m'est offerte pour vous transmettre avec toute la reconnaissance qui s'impose, à vous toutes et à vous tous ici réunis, et à l'ensemble de la population de la région de la Kara, les bienveillantes, fraternelles et citoyennes salutations du Président du Conseil, Son Excellence Monsieur Faure Essozimna Gnassingbé" ; a-t-il dit en propos introductifs. A travers le message de son ministre de tutelle délivré, le gouverneur de la région Maritime, monsieur Taïrou Bagbiègue a rappelé que la chefferie traditionnelle, pilier fondamental et un des vecteurs du développement local, est régie dans notre pays par une loi et un décret d'application, relevant la nécessité de leur relecture. "Toutefois, ces textes peuvent être améliorés au vu des leçons apprises et des difficultés découlant de leur application", a souligné le gouver-

neur Taïrou. "Je vous exhorte donc à une participation active, à un sens aigu de partage de connaissances et d'expériences et à des propositions concrètes, pertinentes et constructives susceptibles de créer un environnement propice à un développement harmonieux", a lancé aux chefs traditionnels pour terminer le gouverneur de la région Maritime. Le directeur de la chefferie traditionnelle, le commissaire divisionnaire Vondoly Kodjo Djidjonu, dans la présentation de sa communication Auparavant, le préfet de Zio, monsieur Gadewa Mawouna, a salué l'initiative de son ministre de tutelle qui, selon lui, participe à la promotion de la culture de la paix, "un ensemble de valeurs, d'attitudes, de comportements fondés sur le respect de la vie et la pratique de la non-violence ainsi que le respect des droits humains, un levier indispensable de développement dans tout pays", a-t-il laissé entendre. Le préfet Gadewa Mawouna de Zio a terminé ses propos en réitérant son souhait de la très chaleureuse et cordiale bienvenue à tous à Tsévié, en émettant le vœu que les résultats attendus puissent contribuer à la tenue des élections municipales apaisées au Togo.

FACT 2024 : Les investissements réalisés par les communes pilotes du Projet P33 suivis et évalués

Du 16 au 20 juin derniers, les 15 communes pilotes du Projet P33, une initiative de la Feuille de route gouvernementale (2020-2025), consistant à élaborer et mettre en œuvre des Plans de développement communaux (PDC) de ces communes sur 5 ans, avec à la clé un financement fondé sur le partenariat public-privé, ont fait l'objet d'une mission de suivi-évaluation.

Conduite par le Secrétariat Technique de la Commission de Gestion du Fonds d'Appui aux collectivités territoriales (ST-CG-FACT), cette mission a eu pour objectif d'évaluer les investissements réalisés grâce aux dotations du Fonds d'Appui aux Collectivités Territoriales (FACT), exercice 2024. L'équipe de mission comprenait aussi des représentants de la Cellule Présidentielle d'Exécution et de Suivi des Projets Prioritaires (CPES), ainsi que du Ministère de l'Aménagement et du Développement des Territoires. Dans les 15 communes notamment Oti-sud, Tone 1, Lacs 1, Kozah 1, Dankpen 1, Tchaoudjo 1, Blitta 1, Mô 2, Est-Mono 1, Ogou 1, Haho 1, Zio 1, Avé 2, Agou 1 et Vo 2, la mission a vérifié les documents de passation des marchés et relevé les difficultés rencontrées par les communes dans la mise en œuvre des investissements. Elle s'est également rendue sur le terrain pour constater les ouvrages et investissements réalisés. Ce fut l'occasion pour la mission de contrôler l'application des mesures correctives adoptées par les communes à la suite des observations formulées lors de la mission de suivi de 2023.

Les ouvrages réalisés

Dans ces communes, plusieurs ouvrages tels que des dalots, des caniveaux, des salles de classe ou encore des hangars dans les marchés ont été construits pour soulager les populations à la base. À Tindjassi, chef-lieu de la commune de Mô 2, la mairie, au-delà de l'aménagement de la gare routière et de la mise en place d'un espace vert, a ouvert la piste reliant l'école centrale de Tindjassi à la route de Nabou. Un grand soulagement pour les riverains de cette localité : « Cette voie n'existait pas. C'est une grande joie pour nous, car nous avons maintenant une ouverture. Avant, nous devions aller jusqu'au centre-ville, emprunter la voie du marché avant d'arriver ici. Mais aujourd'hui, en une minute, nous retrouvons notre quartier », a témoigné un habitant. Dans le village de Kokoudavé, dans la commune de Haho 1, trois salles de classe avec des latrines ont été construites par la commune grâce aux dotations FACT 2024. « Quand la mairie est venue nous dire qu'elle allait construire des salles de classe, nous n'y avons pas cru. Mais voilà, les salles sont déjà là et à la rentrée prochaine, les élèves les intégreront. Nous sommes reconnaissants envers la mairie et l'État qui a mis les

ressources à disposition pour cet ouvrage », a affirmé Gboyou Zola, président de l'Association des Parents d'Élèves de Kokoudavé.

Au titre des dotations en investissements du FACT, exercice 2024, les 117 communes du Togo ont bénéficié de la part de l'État d'une enveloppe de 8,5 milliards de francs CFA, soit une augmentation de 500 millions de francs CFA par rapport à l'exercice précédent.

Faut-il le rappeler ? Le ST-CG-FACT, dans ses attributions, ne se limite pas à la répartition des fonds alloués par l'État aux communes. Il assure également le suivi, le contrôle et l'évaluation des investissements réalisés



grâce aux dotations du FACT.

« Le suivi des investissements réalisés par le ST-CG-FACT dans les communes reste l'une de nos principales missions. Cela nous permet de toucher du doigt la réalité du terrain pour mieux appréhender les défis auxquels font face les communes dans la réalisation des projets. L'objet c'est aussi

de mesurer l'impact de ces investissements réalisés sur les dotations en s'assurant que les fonds mis à la disposition par le Président du Conseil, SEM Faure Essozimna GNASSINGBÉ pour les communes sont utilisés à bon escient. », a souligné Dr SIANGOU Koumtchane, Secrétaire Technique de la CG-FACT

OTR : 258 milliards FCFA de recettes fiscales mobilisées au 1er trimestre

Au premier trimestre de l'année, l'Office Togolais des Recettes (OTR) a mobilisé 258,06 milliards FCFA de recettes fiscales. C'est ce que révèlent les données publiées par la Direction générale du budget et des finances, dans son dernier rapport d'exécution du budget de l'Etat (à fin mars 2025).

Dans les détails, ce niveau de mobilisation représente une progression de 5,81 % par rapport aux 243,89 milliards FCFA collectés à la même période en 2024. Cette performance s'inscrit dans une dynamique positive de mobilisation, bien que le niveau atteint à fin mars ne représente que 21,36 % des prévisions annuelles, fixées à 1208,36 milliards FCFA.

La hausse enregistrée s'explique en partie par la progression des recettes issues de l'impôt sur les sociétés (IS), qui ont atteint 31,47 milliards FCFA, contre 27,30 milliards FCFA à la même période l'an dernier, soit une hausse de 15,31 %. Cette évolution est soutenue par l'élargissement de l'assiette fiscale. Par ailleurs, l'introduction, par la loi de finances 2025, de la taxe sur les

entreprises de télécommunications et des technologies de l'information et de la communication (TETIC) a contribué à la hausse des recettes. Cette taxe, fixée à 5 % du chiffre d'affaires hors taxes des opérateurs télécoms, a permis de mobiliser 1,30 milliard FCFA à fin mars 2025. Selon l'administration fiscale, cette performance est tirée également par plusieurs réformes structurelles, notamment la mise en œuvre du tarif extérieur commun (TEC) révisé de la

Suite à la page 7

258 milliards FCFA de recettes fiscales mobilisées au 1er trimestre (Suite de la page 6)



CEDEAO dans le système douanier SYDONIA, le renforcement de la surveillance du territoire ainsi que le renforcement des contrôles fiscaux et douaniers. Pour rappel, l'OTR avait mobilisé 1098 milliards FCFA de recettes en 2024. L'objectif pour 2025 est fixé à 1208,36 milliards FCFA.

Des facteurs multiples à l'origine de la hausse
Parmi les éléments ayant contribué à cette performance, figure en premier lieu la croissance des recettes issues de l'Impôt sur les sociétés (IS). Ces recettes sont passées de 27,30 milliards FCFA au premier trimestre 2024 à 31,47 milliards FCFA sur la même période en 2025, soit une augmentation de 15,31 %. Cette évolution est attribuée à l'élargissement de l'assiette fiscale et à un meilleur suivi des entreprises.

Autre nouveauté majeure : la mise en œuvre de la Taxe sur les entreprises de télécommunications et des technologies de l'information et de la communication (TETTIC). Introduite par la loi de finances 2025, cette taxe fixe un prélèvement de 5 % sur le chiffre d'affaires hors taxes des opérateurs télécoms. À elle seule, la TETTIC a permis de mobiliser 1,30 milliard de FCFA à fin mars 2025.

Réformes et modernisation en soutien
L'amélioration de la performance fiscale s'explique également par les réformes structurelles engagées ces dernières années. L'administration fiscale met en avant l'intégration du tarif extérieur commun (TEC) révisé de la CEDEAO dans le système douanier SYDONIA, ainsi que le renforcement des dispositifs de surveillance et de contrôle sur le territoire national. Ces mesures traduisent la volonté de l'État de renforcer la gouvernance fiscale et d'améliorer la transparence dans la collecte des recettes publiques.

Maintenir le cap pour atteindre les objectifs
Malgré les progrès réalisés, les recettes collectées à fin mars ne représentent qu'un peu plus d'un cinquième des prévisions annuelles. Cela souligne la nécessité de maintenir, voire d'intensifier les efforts de mobilisation dans les trimestres à venir pour atteindre l'objectif de 1 208,36 milliards FCFA fixé pour l'année 2025. L'OTR semble sur la bonne voie, mais le chemin reste encore long pour garantir un financement optimal des politiques publiques du pays.

DÉPLACEMENTS OFFICIELS DES HAUTS RESPONSABLES DE L'ÉTAT
Ordre de mission, sortie du territoire, passeport de service désormais sous le contrôle du PC

Une nouvelle procédure administrative vient d'être instaurée au Togo concernant les déplacements officiels des hauts responsables de l'État. Désormais, toutes les demandes de mission à l'étranger, de sortie du territoire national ou de passeport de service doivent obligatoirement recevoir l'approbation préalable du Président du Conseil, Faure Gnassingbé.

Cette décision a été officialisée par une lettre circulaire datée du 30 mai dernier, signée par Ablamba Ahoéfa Johnson, Secrétaire générale de la Présidence du Conseil. Le document, adressé aux plus hautes autorités du pays, concerne directement les Présidents des Institutions de la République, le Ministre d'État, ainsi que l'ensemble des ministres et ministres délégués. Cette nouvelle règle s'appuie sur les dispositions de la Constitution togolaise adoptée le 6 mai 2024.

« Il est porté à votre connaissance, qu'en vertu de l'article 50 de la loi n°2024-005 du 06 mai 2024 portant Constitution de la République Togolaise et sur instruction du Président du Conseil, toute demande d'ordre de mission, d'autorisation de sortie du territoire national et d'établissement ou de renouvellement du passeport de service doit être soumise au Président du Conseil ».

Ces demandes doivent être déposées au Cabinet de la Présidence du Conseil, poursuit la note.

Ce renforcement du rôle du Président du Conseil s'inscrit dans une logique de réorganisation institutionnelle qui vise à centraliser certaines décisions administratives importantes sous son autorité directe. Centralisation et de contrôle des déplacements des hautes personnalités au Togo

Cette mesure répond à plusieurs objectifs stratégiques pour l'administration togolaise. Elle permet tout d'abord de mieux structurer et coordonner les déplacements officiels des membres du gouvernement et des responsables institutionnels. La centralisation de ces procédures au niveau de la Présidence du Conseil garantit également un suivi administratif plus rigoureux et une meilleure

traçabilité des missions officielles. Par ailleurs, cette nouvelle organisation administrative permet d'harmoniser les pratiques et d'assurer une cohérence dans la gestion des voyages officiels, évitant ainsi les démarches parallèles ou non coordonnées. Concrètement, cette mesure transforme significativement le fonctionnement de l'appareil gouvernemental togolais. Aucun ministre, responsable d'institution ou haut fonctionnaire ne pourra désormais entreprendre un voyage officiel ou obtenir un passeport de service sans avoir préalablement obtenu l'accord explicite de la Présidence du Conseil.

PROJET RAINE
Une initiative pour réduire les risques d'inondation dans plusieurs quartiers vulnérables

Le Projet RAINE (Réseau d'Assainissement par Intercepteurs pour la Non Inondation de nos Espaces), lancé le 23 avril dernier sous l'impulsion du Président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé, poursuit progressivement sa mise en œuvre. Dès son lancement, les premières étapes techniques ont été engagées. Le quartier de Hédzranawoé, situé dans la commune du Golfe 2 et particulièrement exposé aux risques d'inondation, a accueilli lundi 23 juin, une délégation ministérielle venue constater les avancées du projet.

Ce projet novateur, piloté par le ministère de l'Eau et de l'Assainissement, s'étendra sur 33 mois. Il vise à doter Lomé d'un système d'assainissement moderne capable de canaliser efficacement les eaux de pluie, réduisant ainsi les risques d'inondation dans plusieurs quartiers vulnérables à savoir : Hédzranawoé, Tokoin Tami, Togo 2000, EPP 13 janvier et les abords de l'aéroport.

Au cœur du dispositif, un micro-tunnelier de plus de 7 kilomètres sera installé pour conduire les eaux vers le fleuve Zio, le tout sans perturber la surface urbaine. Ce système entièrement enfoui permettra de désengorger les rues lors des intempéries et d'améliorer considérablement les conditions de vie des habitants.

« L'objectif ultime du Président du

Conseil est qu'aucun Togolais ne soit contraint de fuir sa maison à cause des eaux », a affirmé Mme Mawunyo Mila Aziablé, ministre de l'Eau et de l'Assainissement, lors de la visite technique du site.

Sur le terrain, les travaux ont débuté par des études géotechniques, comprenant des sondages piézométriques, des forages carottés et à la tarière. Ces opérations visent à analyser la nature des sols et à sécuriser le tracé du réseau futur.

La visite de la ministre Mila AZIABLE et de sa délégation a été faite dans l'optique de superviser le déroulement de ces études qui vont permettre de pouvoir sécuriser les infrastructures qui vont être mises en place dans le cadre de ce projet.

Dans cette première phase, deux intercepteurs majeurs, dénommés



15 et 16, seront réalisés. D'après M. Allo Pierre Fourer, directeur des travaux de PFO Construction Togo, en charge de la mise en œuvre, les canalisations seront posées à l'aide d'une technologie de micro-tunnelier qui garantit un chantier non intrusif.

« Le micro-tunnelier réalisera les travaux en sous-sol, limitant les impacts en surface. Dix puits d'entrée et de sortie seront les seules structures visibles », a-t-il expliqué, assurant également que les conduites, d'un diamètre de deux mètres, sont conçues pour résister aux épisodes pluvieux

les plus violents. Très impliqué dans le processus, le maire de la commune du Golfe 2, Konou Noukafou, a salué une avancée majeure pour sa circonscription, laquelle représente à elle seule la moitié de la zone d'intervention du projet.

« Ce projet est une bénédiction. La commune a déjà entamé la sensibilisation et poursuivra ses efforts pour rassurer les populations. Nos services techniques seront pleinement mobilisés », a-t-il déclaré.

L.M.

HABITATION BIOCLIMATIQUE
Découvrez cette maison écologique en pneu usagé

Conçue à base de pneus usagés, de plastiques et de cartons recyclés, cette habitation bioclimatique de 75 m² incarne une solution concrète face aux défis du logement durable et de la gestion des déchets au Togo.

Imaginée et portée par Félix Dzamah, elle marque l'aboutissement de quatre années de travail et d'innovation locale.

« Face à la faible valorisation des pneus usagés souvent brûlés à ciel ouvert, nous avons décidé à travers notre projet «Ecoconstruction d'habitation en pneu», de leur donner une seconde vie», confie Félix Dzamah, responsable de l'entreprise ECOVIE



et promoteur du projet à la référence africaine. Inspiré des constructions Earthship aux États-Unis, le promoteur adapte le concept au climat togolais en évitant les talus et les poteaux d'angle, tout en assurant la ventilation et le

confort thermique grâce à une tourelle bien pensée. La maison repose sur plus de 600 pneus remplis de sable et empilés pour former trois de ses quatre murs. Ce choix réduit drastiquement l'usage du ciment et du fer, tout en impliquant la main-d'œuvre locale pour le remplissage manuel.

«Résultat : un habitat à faible transfert thermique, naturellement ventilé, et accessible financièrement aux couches modestes», partage avec fierté Félix Dzamah. Mais l'innovation ne s'arrête pas là. Un méthaniseur transforme les déchets organiques en gaz pour la

cuisson. L'eau des lavabos alimente les chasses d'eau, et toutes les eaux usées sont recyclées pour arroser un jardin nourri au biofertilisant issu du digestat.

Le terrain, peu bétonné, favorise la biodiversité, avec une clôture végétalisée qui assure le confort et l'oxygénation. Face aux enjeux climatiques et aux ressources qui se raréfient, cette maison en pneus offre une réponse durable, locale et reproductible.

Un modèle d'habitat qui, selon son promoteur, mérite d'être visité pour inspirer de nouvelles façons de bâtir en harmonie avec la nature.

yas

Mégas Kozoooh

Pour en faire plus et avoir
la possibilité de gagner 200%
de bonus et des smartphones



yas.tg

#Alèz

600F

700Mo

3 jours

***909*216#**